# *Les bonnes feuilles*

Extraits choisis de l'ouvrage

CRC

de Gaulle, en passant par Jeanne d'Arc, Richelieu, Louis XIV, Napoléon et les autres !

L'histoire volontaire de Georges de Nantes dépasse ce débat stérile, comme sa théologie kérygmatique transcende l'opposition entre traditionalistes bon teint et progressistes révolutionnaires. Pour lui, l'histoire de France n'est pas un roman : c'est une histoire sainte, une histoire dramatique de grâce, de faute, de châtiment et de miséricorde, dont il trouve la clé dans le grand oracle d'Ézéchiel en son chapitre 16. Il transpose à la France l'allégorie saisissante que le prophète y dresse du destin de la tribu de Juda, comme une figure révélatrice du sens surnaturel de notre destin national.

Au dire de tant de Papes, la France n'est-elle pas la tribu de Juda de la Nouvelle Alliance ? Cette transposition n'est pas gratuite. Elle est appuyée sur des éléments objectifs. Car l'histoire sainte de France n'est certes pas un roman : c'est une histoire vraie. L'historien doit croire les histoires dont les témoins sont de saintes religieuses qui se seraient fait égorger plutôt que de proférer un mensonge, et dont l'Église garantit les révélations.

Pas de témoignage plus sûr que ceux de sainte Marguerite-Marie sur les demandes du Sacré-Cœur en 1689, ou de sainte Catherine Labouré sur ses visions de 1830. Pas de paroles mieux attestées ni plus fiables que celles de sainte Jeanne d'Arc devant ses juges. Or les unes et les autres disent la même chose : que Jésus-Christ est vrai roi de France, qu'il veut et doit régner sur le royaume des Lys par la personne sacrée de son lieutenant.

Les modernes, historiens comme théologiens, trouvent cent raisons de tenir ces révélations pour nulles et non avenues, parce qu'elles contrarient leurs préjugés démocrates-chrétiens. Seul en son siècle, le théologien de la Contre-Réforme catholique les prend, lui, au sérieux. Seul, donc, il voit le sens de notre histoire comme le Ciel le voit, c'est-à-dire comme il est.

Les rois ont fait la France, disait l'Action française ; c'est trop évident et l'on voit depuis deux siècles qu'elle se défait sans rois. Mais c'est une vérité partielle. La vérité totale est que l'Église a

ouvre les portes de Sens et convoque le clergé du royaume pour le sacrer et couronner à Reims ! C'est alors qu'intervient Hincmar, qui refuse de trahir Charles. Il se démène tant qu'il réconcilie les frères ennemis, sauvant la monarchie française une première fois.

***HINCMAR DE REIMS ET LA RELIGION ROYALE.***

Ce n'était pas un saint, ni un docteur de l'Église, quoique son œuvre occupe une place honorable dans notre patrologie latine. C'était un canoniste et un conseiller royal. Cet Hincmar (806-882), moine de l'abbaye royale de Saint-Denis, entre au service de Louis le Pieux en 834, puis à celui de Charles le Chauve qui le fait archevêque de Reims en 845. Ce "Bossuet du IXe siècle" est l'un des plus puissants génies politiques de notre histoire.

Il a assisté à maints sacres et a été témoin de tant d'usurpations et de trahisons qu'il comprit de quel mal endémique souffrait l'institution monarchique. Ayant beaucoup réfléchi sur l'autorité royale, sa constitution, ses sources et ses conditions d'exercice, il en écrit des traités : *De la Personne du roi et du ministère royal*, *De la fidélité due à Charles*, *Pour l'institution de Carloman*...

Enfin, pour sortir de l'anarchie et instaurer l'unité, la stabilité, l'inviolabilité, partant la continuité dynastique de la Monarchie Très Chrétienne, Hincmar, par une invention de génie ? sauva pour mille ans la nation française. En 869, à Metz, dans la multiplication désordonnée des sacres royaux par les papes eux-mêmes et les évêques de divers lieux, Hincmar décide, en procédant au sacre de Charles le Chauve comme roi de Lorraine, d'en revendiquer le droit exclusif. Le privilège de sacrer le roi de France appartient désormais à l'archevêque de Reims.

Le fondement de cette prétention ? Ceci, que le sacre royal en France tire sa force et sa légitimité dans ce qui s'est passé d'abord et une seule fois pour toutes à Reims en 496, lors du baptême de Clovis. Ce jour-là, le roi franc reçut, affirme Hincmar, l'onction royale en même temps que le baptême et non seulement pour lui, mais pour tous ses successeurs, à jamais. De là, et de nul autre acte, de nulle autre autorité, de nul autre lieu ne vient aux rois de France, sauf dérogation de force majeure ou de décision pontificale, le pouvoir en France.

se rend après un épisode dramatique, où Regnault de Chartres, archevêque de Reims, veut qu'on rebrousse chemin, mais Jeanne dit que « *demain la ville sera rendue* »... Châlons se rend, enfin Reims ouvre ses portes. C'était le 16 juillet 1429...

Le lendemain, pour le sacre du Roi, des douze pairs laïcs, dix étaient absents, et des six pairs ecclésiastiques deux seulement étaient là. À ce rite de suprême hommage lige du "*suzerain éminent*" de France à son suprême *Suzerain divin*, les grands vassaux étaient absents, ne voulant se soumettre ni à l'un ni à l'autre ! Alors « le Dauphin voulut que Jeanne fût immédiatement près de lui. Elle accepta, et elle prit son étendard, celui que lui avaient donné ses Voix celui qui, dans sa pensée, dans sa conception haute et chrétienne représentait, personnifiait Jésus-Christ, souverain des empires en sa Personne divine et humaine, *mais particulièrement souverain de la France par sa libre élection*. Il fallait que le vrai Roi fût présent, quand son lieutenant lui était dédié, consacré. Jeanne resta donc près de Charles tant que dura la cérémonie. Elle-même tint quelque temps son étendard levé. Son page le porta aussi ; et, assure-t-on, le frère Richard...

« Ainsi, la campagne jugée impossible avait duré dix-neuf jours. Son impossibilité était allée rejoindre l'impossibilité de la levée du siège d'Orléans. Charles, fils de Charles, avait reçu « *son digne sacre* ». Les chevaliers, les hommes d'armes, les milices, la foule entonnèrent *Hosannah ! Noël !* à soulever les voûtes de la cathédrale.

« Jeanne sortit de son recueillement et fondant en larmes, elle se prosterna devant Charles, lui baisa les pieds et dit : "*Gentil roy* (elle l'appelait roi maintenant), *or est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que vous vinssiez à Rheims recevoir votre digne sacre, en monstrant que vous estes vray Roy, et celui auquel le royaume doit appartenir*."[1] »

Dès le lendemain du sacre commencent les mystères douloureux de Jeanne, à l'imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Comme il le fallait pour que cette seconde face du diptyque témoigne de l'authentique et divine vérité de la première, et que Jeanne proclame hautement la gloire du Christ par sa croix.

Sous le courant rapide des événements de miracle et de mystère, stagnent et s'entrecroisent dans les profondeurs les eaux secrètes de la

(1) *Ibid.*, p. 152.

*menu peuple parisien* », et qui sera en ces jours-là le « *rempart* » du trône abandonné, Louise la Lorraine !

Le roi est sauf. Guise dès ce moment est perdu. Averti de sa fuite, il le crie à la reine mère : « *Madame, me voilà mort ! Tandis que Votre Majesté m'occupe ici, le Roi s'en va pour me perdre !*[1] » Il a tout pourtant : la Ligue, Paris capitale, l'armée, les pistoles espagnoles. Une seule chose lui manque, un objet mais un objet invisible, insaisissable, cette étincelante et odoriférante couronne que Jeanne vit en sa vision descendre sur le front du vrai roi de France et lieutenant de Messire Dieu, fils de Marie. Cette couronne d'épines que les habitants de Bayonne virent dans le ciel, aux approches de l'armée royale en 1451, fleurir au sommet d'une immense croix de lumière en glorieuse couronne de fleurs de lys... Elle rayonne sur la tête d'Henri III galopant à travers la Beauce, elle brillera bientôt sur son front, couronne des lys, couronne d'épines, sa gloire et son martyre.

***LA LOI DU ROI.***

Le roi se bat pour la France, l'autre pour son orgueil. Dieu décidera. L'Ange noir de la trahison enfin servira au salut. Catherine en effet s'entremet et presse son fils de se réconcilier avec le Rebelle devenu leur commun maître. Henri aussi a lu Machiavel. Il feint alors de céder. Il accepte l'accord. Guise triomphe et veut que des états généraux soient convoqués dont il attend la déchéance du roi. Henri accepte. À Blois ? À Blois. Pour y être écrasé ? Il se laissera écraser. Et l'autre l'exige, comme il accepte de lui remettre le commandement de ses armées. Il donne tout, il laisse le peuple de Paris instaurer la Commune, réclamer la République. Le voici qui fait son entrée à Blois, le duc de Guise à ses côtés.

Aux états, il parle en Roi Très Chrétien, dans une parfaite sérénité, avec son éloquence merveilleuse. Pour un peu, il charmerait et convaincrait tous ces braves Français. Mais les prêtres, les agitateurs, les gens d'armes aussi sont là. Les députés, retournés, demandent sa déchéance, refusent tout subside. Ils s'érigent en assemblée souveraine. Demain, ils vont condamner l'héritier de la couronne royale, Henri de Navarre, le Huguenot, et, qui sait ? élire roi Henri de Guise.

(1) *Ibid.*, p. 236.

Puis il donne ordre à notre armée du Rhin de prendre en tenailles les Impériaux qui refluent en désordre. Lui-même y court quand, à l'été de 1744, il tombe malade à Metz...

***LA CONVERSION DU ROI, 15 AOÛT 1744.***

Cet étrange mal le conduit aux portes de la mort. Ce jeune roi, ayant sa maîtresse dans les bagages, pécheur public, mourrait-il sans les sacrements ? Le scandale serait immense ! Le cardinal de Beaumont, homme austère, et les jésuites, aumôniers de Sa Majesté, font dès lors le siège du roi. Tout le parti des saints le persuade de la nécessité de retrouver sa foi, de se convertir publiquement, et de renvoyer sa maîtresse. Partout dans le royaume, le peuple prie pour son malheureux roi.

Dans les premiers jours d'août, il renvoie Madame de Châteauroux et fait l'aveu public de ses fautes, manifestant son âme pleine de piété, d'amour de son pays, et de confiance en Dieu.

Le samedi 15 août 1744, fête royale par excellence depuis longtemps en France, grande célébration du Vœu de Louis XIII, son ancêtre, Louis XV est rendu à la vie. Remis dans l'union à Dieu, il est rendu à son peuple. La France entière est encore une fois transportée d'enthousiasme, frappée de cette si belle et héroïque conversion, et du miracle qui en est la récompense. « *Je sens bien que c'est aux prières de mon peuple que je suis redevable de ma guérison et j'en suis d'autant plus touché que je ne le mérite pas.*[1] »

Le 15 août 1744 est une date mémorable de l'histoire de sainte, de doulce France : le Roi Très Chrétien, exemple pour toute la terre et modèle des princes et des rois, est revenu de ses adultères à Dieu, à Jésus-Christ, à la piété de Saint Louis, à sa charge de père de son peuple. La religion a gagné ce jour-là sur l'impiété[2].

C'est là qu'il fut grand ! Et c'est ce jour-là que la vraie France, la France catholique, royale et communière le dénomma " Louis le Bien-Aimé ". Le parti dévot avait aidé à ce salut, temporel et éternel, entraînant le désastre du camp des diaboliques. Le roi revenant à Paris pouvait alors balayer toutes les redoutes du parti des princes, du Parlement, des philosophes et autres francs-maçons, et le pays était sauvé. Si...

(1) *Ibid.*, p. 151.

(2) *Contre-Réforme catholique* n° 351, novembre-décembre 1998, p. 9.

pas, on se transporte à Rome, où « les cardinaux en sont encore à imaginer de demander au gouvernement français de faire amende honorable pour les crimes de la Révolution »[1]. C'est pourquoi, le 18 mai, le Premier Consul lance un ultimatum au Pape par l'intermédiaire de Talleyrand, l'évêque défroqué scandaleux. Il menace de rompre les relations diplomatiques si l'accord n'est pas accepté dans les cinq jours. Pour que la France revienne à son Dieu et à son roi, il fallait rompre, et la France catholique se serait dressée contre l'enflure du petit corse ! Mais Rome cède, et la négociation reprend à Paris. Le secrétaire d'État Consalvi, séduit par Bonaparte, signe le Concordat le 15 juillet 1801.

« La France (*c'est-à-dire le Premier Consul*) reconnaît que "la religion catholique, apostolique et romaine" est celle de "la majorité des citoyens français", ce qui signifie que la tentative pour établir une religion nationale, dans l'esprit de la Constitution civile du clergé, est abandonnée.[2] » Mais l'Église, elle, abandonne de son côté son droit divin à régner sur les rois et les sociétés, au Nom de Jésus-Christ, admettant par là la laïcisation de l'État.

Le trait de génie diabolique de Bonaparte est de séparer la politique d'avec la religion, la réduisant à une sorte de code de conduite, indépendante des convictions des citoyens. Tous obtiennent pleine liberté dans le domaine des convictions personnelles et dans la pratique religieuse, mais doivent obéissance au prince en politique. L'Église est reconnue, mais comme servante de la société politique, dont le Premier Consul est le dictateur. Les évêques et les prêtres sont donc astreints à prêter serment de fidélité au gouvernement, comme sous la Révolution. Tous le prêtent sans difficulté, la politique, séparée de la religion, ne paraissant plus que la gestion quotidienne des choses temporelles.

C'est en réalité, un premier Ralliement de l'Église à la République : « De son côté le Souverain Pontife, en se félicitant de l'accord, reconnaît *ipso facto* la République française, ce qui n'avait jamais été fait encore.[1] »

(1) *Ibid.*, p. 137.
(2) *Ibid.*, p. 140.

## ANNEXE

# FÉLICITÉ DE LAMENNAIS, PROPHÈTE DE TOUTES LES RÉVOLUTIONS [1]

FÉLICITÉ de Lamennais est un personnage clef de toute l'histoire religieuse des dix-neuvième et vingtième siècles. La plupart des évêques, des prêtres, des intellectuels de renom de son époque, sont passés par La Chesnaie, véritable académie des idées nouvelles.

Imaginatif, exalté, impatient de pensées sublimes et d'impressions neuves, le jeune Lamennais a voulu goûter les consolations d'une religion sentimentale. L'échec de cette folle entreprise mystique lui cause une terrible, une irréparable déception. S'il reçoit le sacerdoce, à trente-quatre ans, c'est à contrecœur. Il écrit un plaidoyer pour la religion, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, dans l'angoisse, autant pour se convaincre lui-même que pour persuader son lecteur. Mais alors, inquiétant miracle ! il invente sans le savoir un nouveau christianisme, fruit monstrueux de son imagination et de son sentiment exaltés, et le recommande, en lieu et place du véritable, comme l'accomplissement infaillible des aspirations de l'humanité.

Détourné de la mystique, indifférent au salut des âmes, Lamennais met l'Évangile où il n'a que faire, dans l'annonce prophétique d'une révolution politique et l'avènement d'une société nouvelle : « *Dieu prépare une nouvelle ère, le passé est passé irrévocablement, et nous assistons au commencement d'une transformation universelle.* [2] »

« *C'est un de ces amants de la perfection qui, si on les laissait faire, bouleverseraient le monde* », disait de lui Léon XII. « Il nourrissait une espérance unique, toujours la même : la visée d'une religion en continuelle métamorphose, d'une succession de révélations divines jusqu'à la naissance finale de Dieu sur la terre, montant de la terre. [3] »

(1) Lire les *Lettres à mes amis* nos 235 et 236, des 23 septembre et 25 octobre 1966.

(2) Lettre à Benoît d'Azy du 15 avril 1833.

(3) Michel Mourre, *Lamennais ou l'hérésie des temps modernes*, Paris, Amiot-Dumont, 1955.

Deux camps s'affrontent devant le tribunal, l'un déclarant le vrai, l'autre mentant sans vergogne, créant des incidents, rouvrant des procès accessoires, faisant des diversions à l'infini. C'est l'éternel combat des ténèbres contre la Lumière, cherchant à l'étouffer, dans un moment de l'histoire de France d'une particulière intensité dramatique.

Pris dans mille scandales, les républicains au pouvoir, maîtres de la presse, maîtres de la Justice, ne précipitent pas la solution de l'affaire. Les mois, les années passent.

Enfin, en 1906, la franc-maçonnerie tient le pays comme jamais encore. Le 15 juin, on annonce la reprise du procès en cassation. Pour en finir. Ballot-Beaupré, acquis au parti dreyfusard, est nommé, en récompense de ses services, premier président de la Cour. On peut compter sur lui.

Dès l'ouverture, il devient clair qu'une seule question demeure à débattre : si oui ou non l'annulation du jugement de Rennes que cette Cour, toutes chambres réunies, déciderait certainement, devait être assortie d'un nouveau renvoi devant un conseil de guerre, le troisième donc ! « Le 12 juillet 1906, la Cour rend son arrêt. Violant sa propre doctrine, sa propre jurisprudence et faussant la loi, elle casse le jugement de Rennes sans renvoi, à la majorité de 31 voix contre 18. "*L'arrêt*, avouera Reinach, *avait été rédigé par le premier président Ballot-Beaupré, qui avait sans doute oublié tout ce qu'il avait dit en 1899 sur l'impossibilité de la cassation sans renvoi*".[1] »

Légalement acquitté, réhabilité, Dreyfus se trouve *ipso facto* réintégré dans l'armée, ayant droit à l'arriéré de solde des cinq ans de "service commandé" passés à l'île du Diable, qu'il n'a tout de même pas le front de réclamer ! Le gouvernement ne pouvait faire moins que de le nommer chef d'escadron. Le 13 juillet, le projet de loi concernant cette nomination est adopté par la Chambre par 432 voix dreyfusardes contre 32. Porté immédiatement au Sénat, le projet rencontre une seule opposition. Une seule voix fait entendre l'émotion, l'indignation du pays, mais plus encore le cri de la Vérité et de la Justice, plus fortes que l'imposture et l'injustice :

« Le général Mercier prend la parole pour "*expliquer son vote*". Malgré les clameurs des sénateurs amis de Dreyfus, il expose que

(1) *Précis*, p. 627. Le détail de cet arrêt est magistralement résumé dans la *Contre-Réforme catholique* n° 288, janvier 1993, p. 8.

« *Je devenais ainsi l'héritier d'une catastrophe dont je n'étais pas l'auteur. Les vrais responsables s'abritaient derrière moi pour écarter la colère du peuple. Lorsque j'ai demandé l'armistice, d'accord avec nos chefs militaires, j'ai rempli un acte nécessaire et sauveur. Oui, l'armistice a sauvé la France et contribué à la victoire des Alliés, en assurant une Méditerranée libre et l'intégrité de l'Empire* [...].

« *De ce pouvoir, j'ai usé comme d'un bouclier pour protéger le peuple français. Pour lui, je suis allé jusqu'à sacrifier mon prestige. Je suis demeuré à la tête d'un pays sous l'occupation. Voudra-t-on comprendre la difficulté de gouverner dans de telles conditions ?* [...]. *L'Histoire dira tout ce que je vous ai évité, quand mes adversaires ne pensent qu'à me reprocher l'inévitable* [...]. *Au contraire, pendant quatre années, j'ai maintenu la France, j'ai assuré aux Français la vie et le pain, j'ai assuré aux prisonniers le soutien de la nation* [...].

« *J'ai préparé les voies à la libération en conservant une France douloureuse, mais vivante. À quoi, en effet, eût-il servi de libérer des ruines et des cimetières ?... C'est l'ennemi seul qui, par sa présence sur notre sol envahi, a porté atteinte à nos libertés et s'opposait à notre relèvement.*

« *J'ai réalisé, pourtant, des institutions nouvelles ; la constitution que j'avais reçue mandat de présenter était prête, mais je ne pouvais la promulguer. Malgré d'immenses difficultés, aucun pouvoir n'a, plus que le mien, honoré la famille et, pour empêcher la lutte des classes, cherché à garantir les conditions du travail à l'usine et à la terre.*

« *La France libérée peut changer les mots et les vocables. Elle construit, mais elle ne pourra construire utilement que sur les bases que j'ai jetées* [...]. *Je représente une tradition qui est celle de la civilisation française et chrétienne face aux excès de toutes les tyrannies* [...].

« *Mais ma vie importe peu. J'ai fait à la France le don de ma personne. C'est à cette minute suprême que mon sacrifice ne doit plus être mis en doute. Si vous deviez me condamner, que ma condamnation soit la dernière et qu'aucun Français ne soit plus jamais condamné ni détenu pour avoir obéi aux ordres de son chef légitime. Mais je vous le dis à la face du monde, vous condamneriez un innocent en croyant parler au nom de la justice et c'est un innocent qui en porterait le poids, car un maréchal de France ne demande grâce à personne.*

frayer un chemin entre le péril de l'infidélité et celui de l'insoumission, maintenant pour son petit troupeau la ligne de crête.

Tandis que les disciples sont dans l'affliction, le monde, lui, se réjouit[1] : « Sous Mitterrand président, la France unanime pourra célébrer le 14 juillet 1789. Et sous Jean-Paul II, pontife suprême, l'Église romaine sera au rendez-vous de la fête de la Fédération, pour célébrer la Révolution et bénir ses emblèmes maçonniques, but suprême de Ratzingueur, Loustigueur et autres blagueurs et menteurs.[2] »

Le dilemme entre le caprice réformiste des Papes et des évêques conciliaires, et le caprice intégriste des émigrés d'Écône, n'existe pas. Au-delà de ces balançoires de rêve, demeurent la foi divine catholique, l'Église inaltérable, une, sainte, catholique, apostolique et romaine, qui ne peuvent se rapetisser, se laisser encagnasser de force, ni dans l'idéologie de Giambattista Montini ou de Karol Wojtyla, ni dans le judéo-messianisme de Lustiger, ni dans la chapelle à Lefebvre et à ses quatre évêques de nulle part. On ne fera jamais l'impasse sur la Contre-Réforme !

### *LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE BRADÉE*[3].

À Paris, Mitterrand recommence un nouveau mandat, les mains libres pour continuer la destruction de l'ordre catholique et français. Sous son "règne", la France est livrée sans combat à ses ennemis.

La République, c'est le règne de l'étranger. « L'Europe », c'est une monstruosité. C'est évident ! Les traités qui l'ont instituée constituent un suicide national, par euthanasie certes, « mais celui qui plonge l'aiguille dans le sein de la France n'en commet pas moins un crime abominable, irrémissible, le crime de haute trahison, justiciable de la Haute Cour, et la guillotine au bout », s'indigne notre Père.

De Gaulle, l'homme du condominium franco-britannique de 1940, a été le premier à lancer cette abdication nationale. Il est l'organisateur d'une Europe économique et financière qui ignore les frontières, les souverainetés nationales, les identités des peuples. De Gaulle est

(1) Jn 16,20.

(2) *Contre-Réforme catholique* n° 243, mai 1988.

(3) *Contre-Réforme catholique* n° 283, juin-juillet 1992 : *Le traité de Maastricht, Sedan diplomatique*.